Vidéo du bus : la victime porte plainte pour violation du secret de l'enquête

16/04/2009 à 19h17



Addendum :

"Les sites internet qui garderaient la vidéo seront poursuivis"

Source : lepost.fr

La victime d'une agression commise dans un bus de la RATP, dont la vidéo a été largement diffusée sur internet, a déposé plainte pour violation du secret de l'enquête et violation du secret de l'instruction.
Par la voix de ses avocats, le jeune homme a fait part de son intention de se constituer partie civile, et a dénoncé "*les dérives et amalgames que cette affaire pourraient susciter*".

“Pour éviter tout risque de récupération de ce fait divers”, la victime déclare *“ne pas s’associer aux commentaires tendancieux auxquels se sont livrés certains responsables politiques”.* (source) (un peu d’humour ici)

- **(un peu plus d’humour ici – laissez chargez la vidéo pour éviter les interruptions)**